

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 avril 2011

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2011-4-8-10

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES :
AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE.**

Résumé : Le rapport a pour objet l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire. Le montant total proposé est égal à 96 931 €.

Par délibération n° CG-2010-4-8-3 du 7 décembre 2010, le Conseil Général a inscrit un crédit de 172 300 € au BP 2011 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil Général a fixé, dès le 5 novembre 2010, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2011, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total).

Le présent rapport a pour objet d'affecter, en 2011, les aides et subventions aux concours scolaires, au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) et à diverses associations, sauf les subventions destinées :

- * à l'association Jeunes-Emploi-Formation (JEF), qui a déjà bénéficié d'une subvention de 15 000 €, versée dès 2010, pour l'organisation du « Salon Régional Formation Emploi » des 14 et 15 janvier 2011 ; une demande éventuelle de subvention pour le Salon de 2012 pourra faire l'objet d'un examen d'ici la fin de l'année 2011 ;
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel, dont la demande pourra faire l'objet d'un rapport spécifique, sur la base d'un décompte des dépenses de l'année scolaire 2010-2011, conformément à la convention passée avec l'association (1 800 € en 2010).

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières" organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte à des classes de troisième et de seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

En 2010, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 8 500 € qui a permis de récompenser 12 classes haut-rhinoises (300 classes haut-rhinoises participantes). Je vous propose de lui attribuer une aide **8 500 €** également en 2011.

2) Le Grand Prix du Jeune Lecteur

L'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise, chaque année, un concours s'adressant aux élèves des classes de CM1, CM2 et sixième, dans le Haut-Rhin.

Les participants racontent un livre de leur choix. Le lauréat départemental pourra, s'il est sélectionné, faire partie d'un jury régional, puis national, qui attribue le "Grand Prix du Jeune Lecteur" au roman choisi par les jeunes dans le cadre d'une liste d'ouvrages sélectionnés.

En 2010, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 € qui a permis de récompenser les meilleures contributions au niveau du Haut-Rhin. Je vous propose de lui attribuer une aide de **500 €** également en 2011.

3) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer, dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

En 2010, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 €, qui a permis de récompenser la contribution du collège Bel Air, à MULHOUSE. Je vous propose de lui attribuer une aide **500 €** également en 2011.

II. Le Centre Régional de Documentation Pédagogique

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Haut-Rhin dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin : le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) dont le siège est à COLMAR et qui dispose lui-même de deux antennes, à GUEBWILLER et à MULHOUSE.

Chaque année, le Département contribue financièrement au fonctionnement du CDDP, dans le cadre d'une convention, étant entendu que la subvention est versée au CRDP qui seul dispose de la personnalité juridique. Les objectifs du CDDP, en 2011, figurent en **annexe** au présent rapport.

En 2010, le CDDP a bénéficié d'une subvention départementale de 63 000 €. Je vous propose de reconduire cette subvention de fonctionnement de **63 000 €** en 2011.

III. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et des établissements scolaires haut-rhinois. Elle informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés, tout au long de l'année, à la Commission Permanente, conformément aux critères fixés chaque année par le Conseil Général.

L'association sollicite une subvention de 15 000 €, au titre de 2011, avec le budget suivant :

Dépenses	Recettes
Fonctionnement administratif de l'association, publication de son Journal "La Feuille d'Erable", gestion de son site internet, projet de 3 ^{ème} Forum des classes de découverte :	Cotisations des centres d'accueil et recettes diverses : 4 020 €
	Subvention du Département : 15 000 €
	Prélèvement sur réserves : 3 300 €
TOTAL : 22 320 €	TOTAL : 22 320 €

En 2010, l'association a bénéficié d'une subvention limitée à 10 000 €, compte tenu des réserves alors disponibles (20 803 €).

Je vous propose de lui attribuer une subvention limitée à **12 000 €** en 2011, compte tenu des réserves encore disponibles au 31 décembre 2010 (13 541 €).

2) La coopération scolaire

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, actuellement, 56 683 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 730 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par :

- une initiation aux règles de la démocratie,
- une initiation à la gestion,
- la réalisation de projets éducatifs coopératifs,
- une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage.

Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques, etc).

En 2010, l'association départementale a bénéficié d'une subvention de 3 100 € qui a été affectée au festival de vidéo scolaire "Lire et écrire des images", à la création et à l'entretien de malles pédagogiques ainsi qu'à la participation de l'association au Salon du Livre de COLMAR. Je vous propose de renouveler cette subvention de **3 100 €** en 2011.

3) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice.

L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, COLMAR et MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences utiles pour se réinsérer dans la vie sociale. La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population.

Pour une grande partie de ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel. Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (CAP, BEP). Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, à travers les ULE haut-rhinoises, chaque année. En 2010, le montant total des subventions s'élevait à **9 331 €**. Je vous propose de reconduire ce montant en 2011, réparti de la manière suivante :

- Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

Les subventions sont versées aux coopératives OCCE gestionnaires des ULE.

En conclusion je vous propose :

1) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : **96 931 €**

❖ <u>Programme E755, Chapitre 67, nature 6713, fonction 28</u> :	
- Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
- Association départementale des PEEP :	500 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
❖ <u>Programme E755, Chapitre 65, nature 65738, fonction 28</u> :	
- CRDP d'Alsace :	63 000 €

❖ <u>Programme E755, Chapitre 65, nature 6574, fonction 28 :</u>	
- Educ'Envia 68 :	12 000 €
- OCCE 68 :	3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE) :	2 644 €

2) d'approuver et de m'autoriser à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du,

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2011

La subvention du Département a pour objet de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2 : montant de la subvention, en 2011

Au titre de 2011 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

**ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE**

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2011 sont les suivants :

I. Développement et diffusion des ressources éducatives

A. Pour l'Éducation nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.

1. Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées en direction des IEN et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés de la médiathèque de Guebwiller et celle spécialisée Lecture / Écriture de l'antenne CDDP au Cercle Drouot à Mulhouse ; Dépôts – relais au CDDP de Colmar et au Cercle Drouot ; Prêts documentaires généralistes, présentation de ressources, ingénierie, documentation.

Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim...

2. Développement des ressources en ligne sur le site du CDDP en partenariat avec les groupes d'experts relevant de l'Inspection académique du Haut-Rhin et de l'IUFM.

www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/

3. Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en ligne : école et cinéma, expériences de l'Art, mercredis du patrimoine, etc.
4. Promotion des outils du bilinguisme et de la langue et culture régionale : Accompagnement et aide des acteurs de l'enseignement bilingue et de la langue et culture régionale, en liaison avec les corps d'inspection ; organisation d'activités, d'animations et de manifestations autour des outils et ressources bilingues.
5. Poursuite de la mise en place des projets pour favoriser le rayonnement de la littérature de jeunesse et la maîtrise des langues auprès des élèves du 1^{er} et du 2nd degré au centre de ressources Lecture / Écriture, littérature de jeunesse Drouot de Mulhouse en partenariat avec la M2A et la ville de Mulhouse.
6. Conseils et aides à l'élaboration de fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des collèges du Haut-Rhin.
7. Affiliation gratuite aux médiathèques du CDDP des collèges publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.

B. Pour les acteurs des Contrats Educatifs Locaux (CEL).

1. Accompagnement documentaire dans le cadre des CEL, en matière d'éducation à l'image, d'éducation au cadre naturel et bâti, d'éducation à la culture scientifique et technique, etc.
2. Aide à la recherche d'intervenants culturels locaux.

C. Pour le grand public.

1. Alimentation et mise à jour de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
2. Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale.

II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.

1. Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental pour les acteurs des CEL.
2. Accompagnement des pratiques numériques par la formation et la production de formation.
Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des ressources pédagogiques afin de favoriser l'usage des TICE dans les pratiques d'enseignement.
3. Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
4. Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Ariena, OCCE 68, CEEJA, DOA...).
5. Participation aux actions de prévention contre l'illettrisme, le développement de la littérature de jeunesse et de la maîtrise de la langue. (Drouot)

III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE).

1. Continuité du service pour assurer les missions quotidiennes auprès des usagers de conseils, de maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, d'aide à l'élaboration, à la réalisation et au suivi de projets (à l'initiative des établissements scolaires, des équipes éducatives, des collectivités territoriales, etc.).
2. Développement des activités d'accompagnement et participation à la mise en place de ressources pédagogiques sur les espaces numériques de travail (BNPA, Éducasources...).

IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.

1. Participation à des colloques en partenariat avec l'IUFM.
2. Organisation de journées des éditeurs généralistes, spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
3. Présence aux salons : Salon du livre de Colmar, festival du livre de jeunesse Ram-Dam de Wittenheim, participation à l'organisation et présence au Forum d'Expression régionale pour la Jeunesse Bilingue à Guebwiller.
4. Organisation de l'opération "lire c'est partir" au CDDP à Guebwiller, à l'IUFM de Colmar et au cercle Drouot à Mulhouse pour permettre aux enseignants du Haut-Rhin de constituer des mallettes de littérature de jeunesse ou d'organiser au meilleur prix des défis-lecture.
5. Organisation de 'Mercredis du patrimoine', en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'Ariena, pour les mercredis organisés sur son territoire au profit des enseignants de la maternelle au lycée sur la base du volontariat de ces derniers.
6. Dans le cadre du concours "Transmettre la langue régionale en Haute-Alsace - Unsra Sproch zwische Vergangenheit und Zukunft" organisé par le Conseil général, aide aux établissements qui candidatent par du matériel et un accompagnement.